

UNITE DE JOUR DE SAINT PAUL-LES-DAX



UNITE DE JOUR DE TOSSE



UNITE DE JOUR LE CHALET « SAINT PAUL-LES-DAX



COMPLEXE D'HABITAT "Tournesoleil"

Foyer d'hébergement - Unités de jour - Appartements

392 Route d'Angouade
40990 ST PAUL LES DAX

Tél : 05.58.91.59.35 - Fax : 05.58.91.90.52

E-mail : foiertournesoleil@adapei40.fr



LIVRET D'ACCUEIL



PRESENTATION

Le Foyer TOURNESOLEIL est un établissement géré par l'ADAPEI des Landes (association de parents - Loi 1901 à but non lucratif) ;

Les personnes accompagnées sont orientées vers l'établissement par la Commission des Droits et de l'Autonomie des personnes Handicapées qui siège à la Maison Landaise des Personnes Handicapées.

Le Foyer TOURNESOLEIL exerce principalement deux activités :

- L'hébergement de personnes travaillant en ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) et orientées en Foyer d'hébergement.
- L'accueil soit en foyer de vie soit en unité de jour des personnes orientées en Foyer de vie (ne travaillant pas).

• ACTIVITE DU FOYER D'HEBERGEMENT

Capacité d'accueil : 44 dont 1 place accueil temporaire

Population accueillie :

Personnes adultes travaillant en ESAT (à temps plein ou partiel), présentant une déficience intellectuelle avec/ou non des troubles associés, nécessitant un accompagnement dans la gestion de leur vie quotidienne, relationnelle et sociale.

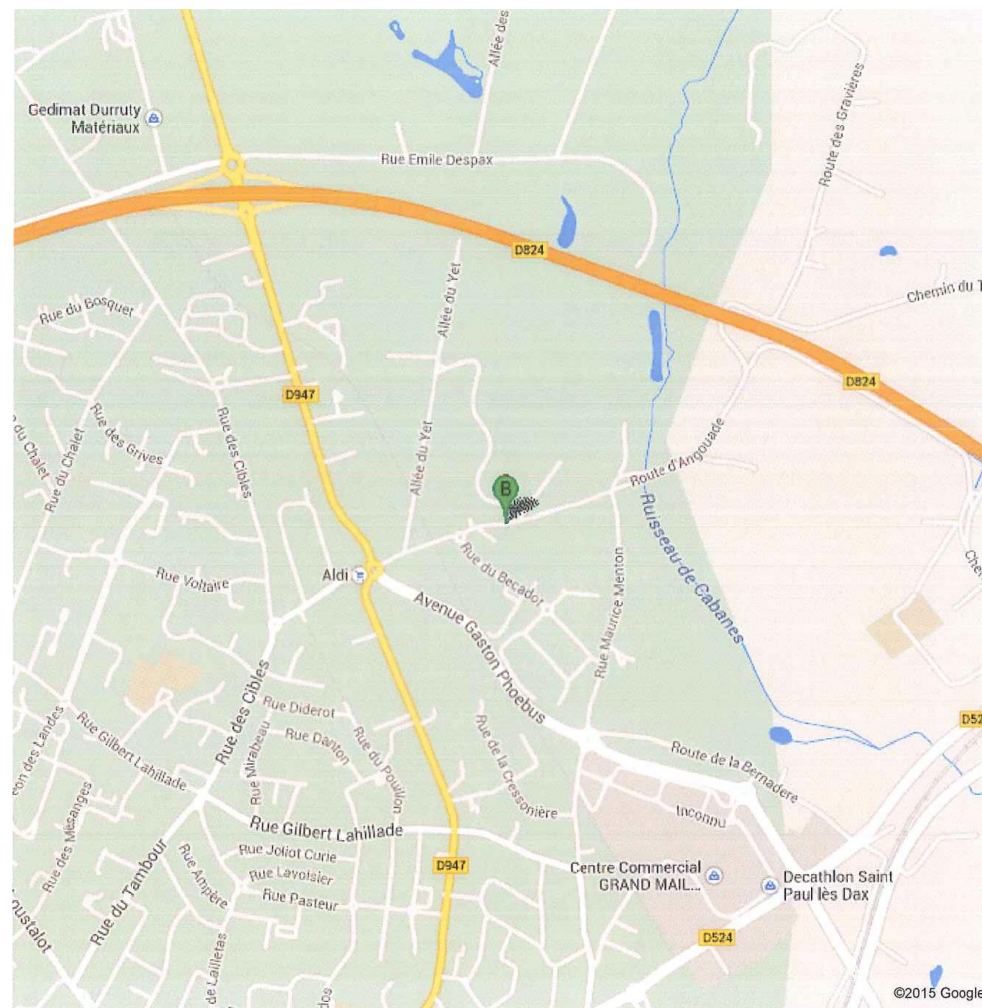
Ouverture :

365 jours par an. Possibilité pour les personnes accueillies de rester ou non le week-end et pendant leurs vacances.

Situation géographique :

- L'administration et le foyer principal (qui accueille 13 personnes + 1 place accueil temporaire) sont situés à Saint Paul lès Dax, 392 Route d'Angouade, à 2 km du Centre Bourg, dans un espace arboré.
- Le service appartements accueille 30 personnes sur l'agglomération de Saint Paul lès Dax (à moins de 2 km du Foyer principal)

PLAN D'ACCES



LA VIE SOCIALE

A. Les sorties en ville / les loisirs

Les activités sont précisées dans le projet personnalisé.

Pour la plupart des personnes accompagnées, elles se font en groupe ou seul avec un accompagnant si besoin ou souhait.

Vos éducateurs doivent être informés de vos sorties.

B. Le sport

Il tient une place importante dans les loisirs et se gère avec vos éducateurs. Ce sont des temps forts qui vous permettent de vous détendre, de vous confronter à d'autres personnes, d'élargir le champ de vos rencontres, de créer un vrai esprit d'équipe.

C. Les rencontres

Que ce soit avec votre famille, vos amis, curateurs/ tuteurs, des rencontres régulières sont organisées autour de votre projet personnalisé.

- ACTIVITE DU FOYER DE VIE

Capacité d'accueil : 12 places

Population accompagnée :

Personnes adultes présentant une déficience intellectuelle et/ou des troubles associés et reconnues par la CDAPH inaptes au travail mais ne nécessitant pas une prise en charge médicale.

La plupart des personnes accompagnées sont d'anciens travailleurs d'ESAT.

Ouverture :

365 jours par an. Possibilité pour les personnes accompagnées de rester ou non le week-end et pendant leurs vacances.

Situation géographique :

392 Route d'Angouade 40990 Saint Paul- Lès- Dax.

- ACTIVITE ACCUEIL DE JOUR

Trois unités d'une capacité de 14 places à Saint Paul-Lès-Dax, route d'Angouade ; 15 places à Tosse et 7 places rue du Chalet à Saint Paul-lès-Dax.

Population accompagnées:

Personnes adultes présentant une déficience intellectuelle et/ou des troubles associés et reconnues par la CDAPH inaptes au travail mais ne nécessitant pas une prise en charge médicales.

Ouverture :

de 220 à 226 jours par an

Situation géographique :

L'unité de jour 1 est située à St Paul lés Dax sur le même site que le Foyer principal.

L'unité de jour 2 se trouve à Tosse, 140 Avenue de Sparben, dans une grande maison appartenant à la Mairie de Tosse à 1km du centre bourg.

L'unité de jour 3 est installée dans une maison individuelle à St Paul lés Dax, 782 Rue du Chalet, à 1.5km du Foyer et à 2.5km du centre bourg.

L'ORGANISATION ET LES ROLES DE CHACUN

A. Le service administratif

1. Le directeur de Territoire

Il assure et assume la responsabilité du bon fonctionnement général des lieux. Au même titre que les établissements et services qui accueillent des adultes à l'ADAPEI DES LANDES.

2. Le directeur adjoint

Le directeur adjoint aide à la gestion quotidienne de l'établissement. Par délégation, Il veille à la mise en œuvre du projet d'établissement, du projet personnalisé de chacun.

Enfin, il s'assure du respect intégral du règlement de fonctionnement, des droits et des devoirs afin qu'une réelle citoyenneté soit vécue au sein de l'établissement qui vous accompagne.

Vous pouvez également le rencontrer sur rendez-vous.

3. Le cadre éducatif

Il organise les équipes de travail et leur suivi, coordonne la mise en œuvre des projets d'animation et assure la coordination des différents services de l'établissement.

4. Les assistantes de direction

Elles travaillent sous la responsabilité du directeur. Elles constituent votre dossier administratif et en assurent le suivi tout au long de l'accompagnement de la personne . Elles reçoivent les appels téléphoniques, trient le courrier, mettent en page tous les documents, courriers, formulaires administratifs. En fin de mois, elles effectuent les factures de vos frais de séjours et forfaits hôteliers.

B. Service éducatif

1. La psychologue

Elle est présente au Foyer le lundi, mardi et jeudi.

Elle reçoit les personnes accompagnées et (ponctuellement, si besoin) leur famille.

Elle participe aux réunions d'équipe autour du projet personnalisé des personnes accompagnées.

2. Le personnel éducatif

Le personnel éducatif travaille sous la responsabilité de la direction et du chef de service. Il est chargé de mettre en œuvre le projet d'établissement. Un référent est garant (conception, mise en œuvre, participation) de votre projet personnalisé. Il/elle est désigné(e) lors de l'admission.

Les membres de l'équipe éducative sont des personnes ressources :

- ✓ Elles sont disponibles.
- ✓ Elles sont à votre écoute pour aider à évaluer vos besoins et à réaliser vos projets.
- ✓ Elles assurent la liaison entre vous et les services extérieurs à l'Institution, lorsque cela est nécessaire.

C. Les services techniques

1. Le personnel d'entretien

L'intervention des agents techniques, des hommes d'entretien, de tout le personnel de service va dans le sens du maintien de l'hygiène et du confort de chacun d'entre vous. Ils ont le droit d'entrer dans vos chambres, en votre absence dans vos appartements et sont encadrés par le directeur des services techniques.

2. La lingerie

Le linge du foyer est traité par la lingerie du Complexe du Marcadé (ADAPEI 40).

Le linge doit être marqué.

Pour les appartements l'entretien est assuré par les personnes accompagnées dans les machines prévues à cet effet, ou par la lingerie du Complexe du Marcadé (ADAPEI 40).

3. La cuisine et la plonge

La cuisine du foyer est le lieu de travail des cuisiniers. On y prépare les repas pris en collectivité.

Les cuisines des appartements sont gérées par les personnes accompagnées (sauf exception) et leur encadrement. C'est pourquoi il leur appartient de les tenir propres en permanence.